

MAITRISE D'OUVRAGE

VILLE DE PLOEMEUR
1 rue des écoles
CS 10067
59274 PLOEMEUR Cedex



PLCEMEUR
PLAÑVOUR

LORIENT AGGLOMERATION
Esplanade du Péristyle
CS 20001
58314 LORIENT Cedex

LORIENT
AGGLOMÉRATION

MAITRISE D'OEUVRE

D'ICI LÀ - PAYSAGES ET TERRITOIRES
Mandataire

22 rue Fouré
44 000 NANTES
02 53 35 40 54

d'ici là

TUGEC
Co-traitant - Ingénierie

Grand Ouest Nantes
29A rue du Leinster
44 240 La Chapelle-Sur-Erdre
02 40 93 69 24

tugec.
Paris/Nantes

PLOEMEUR - FRONT DE MER DE FORT BLOQUÉ



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE DE LA REMISE DES OFFRES : le 12 avril 2024 à 12h

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Le présent marché de travaux a pour objet la **Requalification des espaces publics de Fort Bloqué et son front de mer – commune de Ploemeur**

Le contrat comprendra une condition d'exécution relative à l'insertion sociale.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.2 - Mode de consultation

Procédure adaptée soumise aux articles R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots.

Lot	Intitulé
1	Partie A : Maîtrise d'ouvrage : Ploemeur Partie B : Maîtrise d'ouvrage : Lorient agglomération
2	Réseaux souples - Eclairage
3	Sols fertiles - Plantations – Mobiliers

Pour le lot 1, la répartition des opérations liées à chaque maîtrise d'ouvrage est spécifiée au sein du détail quantitatif estimatif.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

1.5 - Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	T-Travaux
Code CPV	Lot 1 = 45112500-0, 45232410-9, 45233220-7, 45233222-1
	Lot 2 = 34928500-3, 45112000-5, 45315600-4
	Lot 3 = 45112700-2

1.6 – Clause obligatoire d’insertion professionnelle

Le Donneur d'Ordre est engagé dans une démarche volontaire de promotion de l'emploi et lutte contre l'exclusion. Le cahier des charges du présent marché intègre une condition d'exécution liée à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en application des articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique.

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières selon le nombre d'heures minimal d'insertion défini à l'annexe jointe au CCAP.

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée – Délais d'exécution

La durée du marché, les modalités de reconduction et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

2.2- Variantes

Le dépôt d'une variante sans chiffrer l'offre de base n'est pas admis.

Le candidat est autorisé à présenter 2 variantes au maximum.

Le dépôt d'un nombre supérieur de variantes rendra toutes les variantes proposées irrégulières, elles ne seront donc pas examinées.

Modalités de présentation des variantes :

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent.

Une offre financière pour l'offre de base et une par offre variante.

Concernant le lot n°1 Terrassement – Voirie – Assainissement – Signalisation :

Les variantes ne pourront porter uniquement, que sur les structures de voirie.

Les variantes proposées ne concerneront en aucune manière, l'installation et les travaux préparatoires. Elles ne modifieront pas : l'implantation, le tracé géométrique du projet, ni l'aspect final des matériaux préconisés. De même, elles ne modifieront pas : les types de bordures, pavés et caniveaux, l'assainissement, les indications de la signalisation verticale et horizontale.

Concernant le lot n°2 Réseaux souples - Eclairage :

Seule la variante obligatoire précisée au DQE est à chiffrer. Aucune autre variante n'est autorisée.

Concernant le lot n°3 Sols fertiles - Plantations - Mobiliers :

Les variantes du lot 3 qui seront présentées, ne devront aucunement affecter la qualité esthétique du projet telle que définie dans le dossier de consultation, notamment au CCTP du lot 3.

2.3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de consultation (R.C.)
- L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes, un par lot
- Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), commun à tous les lots
- Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses éventuelles annexes, un par lot
- Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.), assorti d'un Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), un par lot
- Les plans, coupes et détails du projet

Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé **sera fourni par le maitre d'ouvrage à la signature des marchés.**

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

Conditions de dépôt

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat
Formulaire DC1* (Lettre de candidature) , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).
Liste des moyens techniques : déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Certificat de qualifications
LOT 1 : FNTF 232, 2342, 331, 332, 343, 345, 346, 3612, 362, 371,372, 5143, 5144, 516
LOT 2 : FNTF 6413, 651, 672, 673,
LOT 3 : Qualipaysage : Aménagements paysagers – statut spécialisé, Aires de jeux – statut spécialisé, Entretien d'aménagements paysagers – statut spécialisé
Les candidats peuvent produire la qualification demandée ou apporter par tout moyen la preuve d'une capacité équivalente. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, le pouvoir adjudicateur acceptant tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

*disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre <i>(aucune signature n'est exigée à ce stade)</i>
L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
Pour le lot 1, les maîtres d'ouvrage étant différents, deux actes d'engagement doivent être produits : un pour la partie A et un pour la partie B.
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (www.economie.gouv.fr) dûment renseigné
Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) et le Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), dûment complété (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres)
<i>En complément de sa version PDF le DQE sera impérativement déposé en format modifiable.</i>
Le mémoire technique (document contractuel) , rédigé tel que précisé à l'art.5 du présent RC

Remarque : seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 - Critère d'attribution

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

1. Critère **Prix des prestations** pondéré à **40 %**.
2. Critère **Valeur technique** pondéré à **60 %**.

Critère valeur financière (40 points)

Une note sera attribuée sur 40 points suivant la méthode suivante :

Le moins disant obtient le maximum des points selon le DQE produit au DCE, soit 40 points, et les candidats se voient attribuer un nombre de points calculé comme suit :

Note entreprise = $40 \times (\text{prix entreprise la moins disante} / \text{prix entreprise analysée})$

Critère valeur technique (60 points)

Le mémoire technique devra être présenté en A4 portrait et sera limité à 30 pages hors annexes, taille de police 10 (mini) et devra être présenté selon l'ordre des critères.

Les CV de l'équipe d'encadrement du chantier sont à joindre en annexes.

Les fiches techniques des fournitures envisagées

Les éventuelles pièces graphiques du phasage.

Il est précisé que les annexes ne sont pas prises en compte dans l'analyse et ne peuvent en aucun cas être des éléments majeurs de l'offre.

Les critères et sous-critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

LOT 1

A - Qualité de l'organisation du candidat et pertinence des moyens humains proposés – (10 points)

Ce critère sera apprécié à partir de l'organisation que le candidat compte mettre en place pour assurer l'encadrement de la réalisation de toutes les prestations du présent marché (études et travaux). Il joindra un organigramme nominatif et fonctionnel de l'encadrement du chantier, ainsi que les CV du personnel encadrant de chantier.

Le cas échéant, le candidat précisera le rôle de chaque co-traitant et sous-traitant éventuels et décrira les mesures prévues pour la gestion des interfaces au sein du groupement.

Les performances en matière d'insertion seront jugées au regard de la qualité du dispositif d'insertion présenté dans l'offre et vaudra engagement contractuel de l'entreprise.

B - Méthodologie d'exécution des travaux et interface avec les autres lots de travaux – (35 points)

Ce critère sera apprécié au regard de la méthodologie de réalisation des tâches suivantes :

- Note détaillée de compréhension du projet avec mise en exergue des points clefs et des enjeux techniques de travaux dans un contexte littoral touristique – mesures prévues pour assurer un contrôle régulier et un barriérage adapté ou toutes autres mesures visant à sécuriser le chantier et les riverains, les entreprises et les commerçants : **(8 points)**
- Pertinence de la méthodologie des travaux : Fiches méthodologiques décrivant les tâches, matériels et moyens humains, précisant les interfaces éventuelles avec les autres lots de travaux **(10 points)**
- La liste des fournitures et matériels identifiés y compris qualités technique et esthétique des principales fournitures : **(7 points)**
- Performance en matière de développement durable et de protection de l'environnement : attention portée par l'entreprise au développement durable et aux enjeux environnementaux sur et en dehors du chantier et notamment la proximité de la zone Natura 2000. **(10 points)**

C – Planning et phasage – (15 points)

Un planning prévisionnel d'exécution des prestations (conformément au délai renseigné à l'acte d'engagement) détaillé précisant par secteurs géographiques et secteurs opérationnels soumis à délais partiels et jalons les moyens affectés ainsi que les moyens mobilisables en cas de retard, les périodes des installations de chantier, les périodes de préparation, les périodes neutralisées pour les intempéries normalement prévisibles et incluses dans le délai contractuel, les dates de fourniture et de visa des études d'exécution, les impacts délais des contraintes environnementales, les périodes de réception des ouvrages, les périodes de replis des installations de chantier en tenant compte des contraintes suivantes :

- Période de préparation pressentie : à partir du 6 mai 2024
- Inauguration Place des Goëmoniers à la mi-Juin 2025
- Pas d'intervention de travaux sur le boulevard et à proximité des commerces entre mi-juin et mi-septembre
- Période de plantations entre novembre et mars

Le titulaire est informé de la tenue d'une réunion publique qui aura lieu pendant la période de préparation lors de laquelle il présentera le planning et le phasage des travaux.

LOT 2

A - Qualité de l'organisation du candidat et pertinence des moyens humains proposés – (10 points)

Ce critère sera apprécié à partir de l'organisation que le candidat compte mettre en place pour assurer l'encadrement de la réalisation de toutes les prestations du présent marché (études et travaux). Il joindra un organigramme nominatif et fonctionnel de l'encadrement du chantier, ainsi que les CV du personnel encadrant de chantier.

Le cas échéant, le candidat précisera le rôle de chaque co-traitant et sous-traitant éventuels et décrira les mesures prévues pour la gestion des interfaces au sein du groupement.

Les performances en matière d'insertion seront jugées au regard de la qualité du dispositif d'insertion présenté dans l'offre et vaudra engagement contractuel de l'entreprise.

B - Méthodologie d'exécution des travaux et interface avec les autres lots de travaux – (35 points)

Ce critère sera apprécié au regard de la méthodologie de réalisation des tâches suivantes :

- Note détaillée de compréhension du projet avec mise en exergue des points clés et des enjeux techniques de travaux dans un contexte littoral touristique – mesures prévues pour assurer un contrôle régulier et un barriérage adapté ou toutes autres mesures visant à sécuriser le chantier et les riverains, les entreprises et les commerçants : **(8 points)**
- Pertinence de la méthodologie des travaux : Fiches méthodologiques décrivant les tâches, matériels et moyens humains, précisant les interfaces éventuelles avec les autres lots de travaux et précisant notamment **(10 points)**
- La liste des fournitures et matériels identifiés y compris qualités technique et esthétique des principales fournitures : **(7 points)**
- Performance en matière de développement durable et de protection de l'environnement : attention portée par l'entreprise au développement durable et aux enjeux environnementaux sur et en dehors du chantier et notamment la proximité de la zone Natura 2000. **(10 points)**

C – Planning et phasage – (15 points)

Un planning prévisionnel d'exécution des prestations (conformément au délai renseigné à l'acte d'engagement) détaillé précisant par secteurs géographiques et secteurs opérationnels soumis à délais partiels et jalons les moyens affectés ainsi que les moyens mobilisables en cas de retard, les périodes des installations de chantier, les périodes de préparation, les périodes neutralisées pour les intempéries normalement prévisibles et incluses dans le délai contractuel, les dates de fourniture et de visa des études d'exécution, les impacts délais des contraintes environnementales, les périodes de réception des ouvrages, les périodes de replis des installations de chantier en tenant compte des contraintes suivantes :

- Période de préparation pressentie : à partir du 6 mai 2024
- Inauguration Place des Goëmoniers à la mi-Juin 2025
- Pas d'intervention de travaux sur le boulevard et à proximité des commerces entre mi-juin et mi-septembre
- Période de plantations entre novembre et mars

LOT 3

A - Qualité de l'organisation du candidat et pertinence des moyens humains proposés – (10 points)

Ce critère sera apprécié à partir de l'organisation que le candidat compte mettre en place pour assurer l'encadrement de la réalisation de toutes les prestations du présent marché (études et travaux). Il joindra un organigramme nominatif et fonctionnel de l'encadrement du chantier, ainsi que les CV du personnel encadrant de chantier.

Le cas échéant, le candidat précisera le rôle de chaque co-traitant et sous-traitant éventuels et décrira les mesures prévues pour la gestion des interfaces au sein du groupement.

Les performances en matière d'insertion seront jugées au regard de la qualité du dispositif d'insertion présenté dans l'offre et vaudra engagement contractuel de l'entreprise.

B - Méthodologie d'exécution des travaux et interface avec les autres lots de travaux – (35 points)

Ce critère sera apprécié au regard de la méthodologie de réalisation des tâches suivantes :

- Note détaillée de compréhension du projet avec mise en exergue des points clefs et des enjeux techniques de travaux dans un contexte littoral touristique – **(8 points)**
- Pertinence de la méthodologie des travaux : Fiches méthodologiques décrivant les tâches, matériels et moyens humains, précisant les interfaces éventuelles avec les autres lots de travaux et précisant notamment : **(10 points)**
 - o la protection des arbres existants, son maintien, sa surveillance
 - o la mise en œuvre des différents substrats du projet
 - o la mise en œuvre des plantations d'Oyats
- La liste des fournitures et matériels identifiés y compris qualités technique et esthétique des principales fournitures : **(7 points)**
 - o La liste des fournitures et matériels identifiés y compris qualités technique et esthétique des principales fournitures.
 - o La liste des végétaux et leur provenance, ainsi que pour chaque espèce, une fiche précisant : le nom de la pépinière, le nom exact du végétal, la taille, le conditionnement, le nombre de transplantation, l'origine du végétal (natif pépinière, import ...), la date de la dernière taille, la date de la dernière transplantation, une photo récente du végétal ou du lot proposé.
- Performance en matière de développement durable et de protection de l'environnement : attention portée par l'entreprise au développement durable et aux enjeux environnementaux sur et en dehors du chantier et notamment la proximité de la zone Natura 2000. – **(10 points)**

C – Planning et phasage – (10 points)

Un planning prévisionnel d'exécution des prestations (conformément au délai renseigné à l'acte d'engagement) détaillé précisant par secteurs géographiques et secteurs opérationnels soumis à délais partiels et jalons les moyens affectés ainsi que les moyens mobilisables en cas de retard, les périodes des installations de chantier, les périodes de préparation, les périodes neutralisées pour les intempéries normalement prévisibles et incluses dans le délai contractuel, les dates de fourniture et de visa des études d'exécution, les impacts délais des contraintes environnementales, les périodes de réception des ouvrages, les périodes de replis des installations de chantier en tenant compte des contraintes suivantes :

- Période de préparation pressentie : à partir du 6 mai 2024
- Inauguration Place des Goëmoniers à la mi-Juin 2025
- Pas d'intervention de travaux sur le boulevard et à proximité des commerces entre mi-juin et mi-septembre
- Période de plantations entre novembre et mars

D – Entretien – (5 points)

- Programme et méthodologie d'entretien régulier et exceptionnel des végétaux et des semis durant la période des travaux de finalisation : nature des prestations réalisées, fréquence de passage, capacité et réactivité de l'entreprise à répondre à des demandes spécifiques d'entretien (mise en sécurité, arrosage exceptionnel, ...)
- Méthodologie de suivi de la période de finalisation et d'échange avec le maître d'œuvre
- Moyens humains et matériels dédiés durant les travaux de finalisation

Chaque sous-critère sera évalué sur une échelle de 0 à 10 selon le barème suivant :

- Parfaite - 10
- Excellente - 9
- Très bonne - 8
- Bonne - 7
- Assez bonne - 6
- Moyenne - 5
- Assez faible – 4
- Faible - 3
- Très faible - 2
- Médiocre - 1
- Non fourni - 0

La note du sous-critère sera ensuite pondérée conformément au poids respectif de chaque sous-critère.

5.2 Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U.. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.3 Négociation

Dans un premier temps et, si l'acheteur le souhaite, il pourra être demandé aux soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

Dans un deuxième temps, et après une première analyse des offres, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, avec les 3 entreprises les mieux classées au vu de cette première analyse.

Cette négociation ne visera qu'à des questions de bonne compréhension et des précisions sur des sujets mineurs, ainsi qu'à une éventuelle négociation de l'offre financière.

En aucun cas l'entreprise ne pourra modifier de manière substantiel son offre technique initiale.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats via la messagerie sécurisée. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 10 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt

Alexia DEMOY
Chargée de la commande publique
Service juridique
Adresse : Mairie, 1 rue des écoles, 56270 Ploemeur
marchespublics@ploemeur.net

Date limite de remise des offres

Le vendredi 12 avril 2024 à 12h